

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID : 033-213300296-20240301-DEL10\_PROJRIFRI-DE



# Projet d'établissement

Revu le 27/02/2024

## Multi-Accueil Les Fripounets

3 Rue du parc  
33114 Le BARP  
Tel : 05.56.88.29.75

[lesfripounets@lebarp.fr](mailto:lesfripounets@lebarp.fr)



## **Coordonnées de l'établissement**

Multi-accueil les Fripounets

3 Rue du parc

33114 Le BARP

Tel : 05.56.88.29.75

Adresse mail : [lesfripounets@lebarp.fr](mailto:lesfripounets@lebarp.fr)

## **Gestionnaire**

Le Multi-accueil est géré par la commune du BARP après avis favorable du Président du Conseil Départemental de la Gironde

Mairie du BARP

37 avenue des Pyrénées

33114 LE BARP

Tel : 05.56.88.90.90

Mail : [mairie@lebarp.fr](mailto:mairie@lebarp.fr)

La Maire : Blandine SARRAZIN

L'adjointe au maire chargée de la petite enfance : Emilie MENDOZA

# PREAMBULE

Après le pas de géant franchi par Françoise DOLTO, l'enfant est devenu une « personne », un être reconnu, fragile, qu'il est nécessaire de respecter et de guider.

Le projet d'établissement est un outil de référence permettant à chacun, parents et professionnels, de poser et connaître les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants au sein de la structure. Il a pour but d'harmoniser les pratiques et de s'adapter aux mieux aux besoins des enfants.

Le projet d'établissement se décide à partir d'un but à atteindre. Il se construit, se pense, s'évalue. Il n'est pas figé dans le temps mais représente un cadre garant des pratiques au sein de la structure. C'est un formidable outil de travail permettant de faire des liens entre les savoir-faire et les savoir-être de chacun. Il est actualisé dès que nécessaire (au moins une fois tous les 5 ans) avec la participation du personnel de la structure.

Il est obligatoire pour toute structure d'accueil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et se compose de plusieurs éléments cités dans l'article R.180-10 du décret du 1<sup>er</sup> août 2000 et réactualisé depuis le décret d'août 2021 :

- **Le projet d'accueil**
- **Le projet éducatif**
- **Le, projet social et de développement durable**

# SOMMAIRE

❖ **PROJET D'ACCUEIL** page 5

❖ **PROJET EDUCATIF** page 10

❖ **PROJET SOCIAL ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE** page 29

**Annexe** CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT page 35

# PROJET D'ACCUEIL

## INTRODUCTION

Le projet d'accueil a pour objectif de présenter les protestations d'accueil proposée.

---

### *Modalités d'inscription*

---

Le Multi-accueil Les Fripounets a reçu un agrément de 28 places permettant l'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Les places d'accueil sont réparties comme suit :

- 20 places en accueil régulier
- 8 places en accueil occasionnels

Le taux d'encadrement du Multi-accueil est de 1 professionnel pour 6 enfants.

Les conditions d'admission des enfants au sein de la structure tiennent compte à la fois des besoins des familles, des contraintes institutionnelles de fonctionnement de l'établissement et du calendrier des vaccinations obligatoires.

Toutes les demandes de place sont centralisées au niveau du Relais Petite Enfance.

Tout parent en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant devra prendre rendez-vous avec la responsable de l'offre d'accueil de la petite enfance.

Celle-ci les recevra afin de les informer de toutes les possibilités d'accueil du jeune enfant sur la commune, à savoir :

- . 2 micro crèches
- . 2 mam
- . 40 assistantes maternelles
- . Le multi accueil

---

## *L'accueil régulier*

---

Cet accueil sera contractualisé et pourra être à temps plein ou à temps partiel (une demi-journée par exemple) et tout au long de la semaine.

**Pour une demande d'accueil régulier**, les places sont attribuées lors d'une commission réunissant Elus en charge de la petite enfance, directeur de pôle petite enfance, enfance, jeunesse, responsable RPE et directrice de l'établissement. Elle a lieu courant du mois de mars. Chaque dossier est présenté de façon anonyme et doit répondre à un nombre de points établi sur un barème.

Chaque attribution de place est communiquée par écrit aux parents, qui devront sous sept jours, dès la réception du courrier, confirmer l'admission de leur enfant auprès de la direction du multi accueil afin de finaliser définitivement l'inscription

L'attribution des places disponibles se fait selon certains critères et suivant un règlement.

Un contrat fixant les conditions d'accueil sera signé entre les parents et la directrice de la structure dès le début de la période d'accueil et réévalué chaque année.

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

---

## *L'accueil occasionnel*

---

Non récurrent ou ponctuel, il est proposé soit en fixant les heures et les jours à l'avance, soit en fonction des créneaux horaires disponibles. Il peut s'effectuer à la journée ou à la demi-journée (matin avec ou sans repas ou après-midi avec repas). Dans la situation où une famille se retrouve du jour au lendemain sans moyen de garde et que celle-ci ne remplit pas les conditions d'un accueil d'urgence, il peut lui être proposé dans la mesure des places disponibles un accueil de 1 à 3 semaines le temps de trouver une solution.

**Pour une demande d'accueil occasionnel**, le dossier sera transmis à la directrice du Multi-accueil qui pourra directement effectuer l'inscription de l'enfant en fonction des places disponibles.

Les enfants sont accueillis entre 8h30 et 17h30 du lundi au vendredi selon les places disponibles

---

## *L'accueil d'urgence*

---

Une place dite d'« accueil d'urgence » existe mais elle reste limitée dans le temps (maximum 1 mois), elle est réalisable dans la limite des places disponibles et après accord avec la Directrice de la structure. Sont considérés comme accueil d'urgence les incidents de la vie (décès, hospitalisation, séparation...).

Tout comme pour une demande d'accueil occasionnel, le dossier sera transmis à la directrice du Multi-accueil qui pourra directement effectuer l'inscription de l'enfant en fonction des places disponibles

---

## *L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique*

---

Le multi accueil est habilité à recevoir des enfants porteurs de handicap psychique ou moteur ou atteints de maladie chronique

La scolarisation ultérieure de l'enfant dépend, et bien plus lorsqu'un handicap est présent, de son potentiel de socialisation et de relations aux autres enfants. Cette inclusion en milieu d'accueil va jouer un rôle déterminant pour la suite de son parcours.

L'enfant ayant des besoins spécifiques sera donc accueilli comme tous les enfants du multi accueil, dans le respect de sa personnalité et des caractéristiques de sa famille.

Si le handicap de l'enfant présente une prise en charge particulière, une réunion préalable à l'entrée dans la collectivité sera organisée avec les parents, le référent santé et accueil inclusif et si besoin la puériculture de PMI.

Pour chaque enfant, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé conjointement avec les professionnels, qui accueillent l'enfant, les parents, le médecin de famille et le référent santé et accueil inclusif rattaché à l'établissement. Ce PAI permet de sécuriser au maximum les conditions d'accueil de l'enfant et de préserver son bien-être.

Le Multi-accueil peut bénéficier de personnel extérieur à la structure sur demande des parents avec accord du médecin référent et consentement de la directrice. Ils peuvent être aussi demandés par l'équipe afin de bénéficier de formation ou de soutien aux pratiques professionnelles

➤ **Le référent santé et accueil inclusif attaché à la structure assure la prise en compte de la santé de l'enfant accueilli et formalise les protocoles pour le repérage de l'enfant en danger.** Il contribue à la diffusion d'une culture, de repères professionnels autour de la prise en compte de la santé des enfants accueillis

**Au sein du Multi-accueil, ce rôle est confié à l'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat**

➤ **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie du jeune enfant au sein d'un établissement d'accueil de jeune enfant (multi-accueil...). Il est régi par une circulaire de 2003 qui définit les conditions d'accueil d'enfants présentant des troubles de la santé.

Il permet aux enfants atteints de troubles de santé (allergies, intolérances, pathologie chronique) en offrant un cadre et des outils susceptibles de répondre à la multiplicité des situations individuelles rencontrées. Il sert à accueillir le jeune enfant tout en lui faisant bénéficier de son traitement, de son régime alimentaire, d'assurer sa sécurité et de compenser les inconvénients liés à son état de santé

---

## *Présentation des compétences professionnelles*

---

Notre équipe pluridisciplinaire se compose de :

➤ **Une Éducatrice de Jeunes Enfants** qui assure la direction de la structure, une fonction de prévention auprès des enfants, contribue à l'éveil, à la socialisation et au développement global de l'enfant en collaboration avec l'équipe.

➤ **Une Infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat** qui assure le suivi sanitaire des enfants accueillis, l'administration éventuellement de médicaments, la mise en place de PAI et de protocoles et le rôle de référente santé et accueil inclusif.

➤ **Plusieurs Auxiliaires de puériculture et agents titulaires du CAP Petite Enfance** qui ont pour rôle de favoriser le bien-être physique et psychologique des enfants et dont l'une d'elle assure la continuité de direction.

➤ **Un agent technique** assurant l'entretien des locaux et la distribution des repas après remise en température.



---

## *Actions en matière d'analyses professionnelles et de formations*

---

« Travailler dans la petite enfance c'est une responsabilité immense ». Et si l'analyse de pratique est utile dans bien des secteurs, elle l'est particulièrement pour les professionnels de la petite enfance.

Travailler auprès de jeunes enfants peut être stressant, fatigant et est surtout loin d'être anodin puisqu'on prépare les adultes de demain.

Un accueil de qualité découle du fait qu'il est nécessaire que les professionnels soient bien dans leurs peaux, gaies et disponibles.

L'analyse de pratique aide à donner du sens à ce qu'on fait au quotidien

Il est nécessaire de se poser, d'aborder des cas concrets et de mettre en forme et en mots ce que les professionnels vivent au quotidien.

Au sein du multi-accueil ces temps sont menés par une psychologue à raison de deux heures tous les deux mois.

L'équipe peut bénéficier de formations en lien avec les problématiques professionnelles rencontrées ou en lien avec de nouvelles pratiques concernant le jeu, le langage et tout ce qui est lié à la petite enfance.

# PROJET EDUCATIF

## INTRODUCTION

Le projet éducatif a pour objectif de mettre en avant les valeurs et la pédagogie choisies et mises en place par l'équipe du multi-accueil tant au niveau de la prise en charge de l'enfant au quotidien que dans les activités d'éveil.

Chaque enfant est un être unique en pleine évolution avec ses besoins psychoaffectifs, sociaux et culturels. Nous souhaitons l'accompagner dans ses différentes acquisitions afin de lui permettre d'atteindre son autonomie, tout en respectant son rythme, ses besoins et ses désirs.

Pour ce faire nous avons ciblé des objectifs principaux comme suit :

- Favoriser sa socialisation au sein de la collectivité, tout en tenant compte de ses droits et de son identité.
- Assurer l'épanouissement et le développement de l'enfant ;
- Assurer son bien-être et sa sécurité ;
- Respecter les besoins singuliers de chaque enfant ;
- Assurer les repères et la sécurisation individuellement et au sein du groupe ;
- Accompagner sur le chemin de l'autonomie ;
- Favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- Soutenir les parents comme acteurs de l'éducation de leurs enfants

Pour assurer la continuité de la journée de l'enfant, une attention particulière est portée sur la transmission des informations entre :

- Parents-professionnel(le)s
- Professionnel(le)s
- Professionnel(le)s-parents

---

## ***(1.a.i.1) Présentation de la structure***

---

La structure est dite « multi-accueil » car en un même lieu, elle propose aux familles 3 types d'accueil :

- Un accueil « régulier », avec signature d'un contrat
- Un accueil « occasionnel », sans contrat,
- Un accueil « d'urgence » : cet accueil est ouvert aux familles rencontrant une situation particulière

Le multi-accueil les Fripounets accueille des enfants âgés de 2mois ½ à 4 ans qui sont répartis en 3 sections d'âge : bébés, moyens, grands. Elle a une capacité de 28 places.

Le multi accueil est donc une formule souple offrant la possibilité aux familles de choisir un accueil adapté à leurs besoins (travail, recherche d'emploi, horaires variables, activités saisonnières, socialisation...) et permettant de répondre à un maximum de demande des familles.

---

## ***(1.a.i.2) De l'inscription à l'adaptation***

---

### **a) L'inscription**

C'est le premier contact des familles avec le multi-accueil.

Après une préinscription auprès de l'O.A.P.E. (Offre d'accueil Petite Enfance) et une délibération en commission d'attribution des places pour les demandes d'accueil en mode régulier, c'est la directrice qui assure l'inscription définitive. C'est un temps d'accueil mais aussi d'écoute des familles.

Elle se déroule au Multi accueil, de préférence avec les deux parents.

Lors de cette rencontre, la Directrice :

- Présente la structure et son fonctionnement
- Retracer les grandes lignes du projet d'établissement (projet éducatif, pédagogique et règlement de fonctionnement)
- Expose la liste des documents administratifs à fournir

- Présente l'adaptation et explique sa nécessité
- Fait visiter la structure

C'est un moment privilégié où les parents peuvent poser des questions, exprimer leurs craintes et se faire leurs premières impressions quant au cadre dans lequel leur enfant va évoluer.

Au terme de cet entretien, une date sera fixée afin de débiter l'adaptation.

b) **L'adaptation : un temps important qui permet à chaque intervenant (l'enfant, ses parents et les professionnelles) d'apprendre à se connaître.**

→ **Pour les enfants** : Ce sont des moments de rencontre, d'échange et de mise en place de règles de fonctionnement réciproques. De cette adaptation mutuelle dépend l'épanouissement de l'enfant dans son nouveau milieu de vie qu'est le multi-accueil.

C'est une étape fondamentale pour lui quel que soit son âge.

Il s'agit de découvrir et se familiariser avec son nouvel environnement (lieu, adultes, autres enfants, nouvelles odeurs, nouveaux bruits) et d'accepter progressivement de se séparer de ses parents. C'est pour cela que leur présence constitue un repère majeur de sécurité dans ce nouveau lieu qu'il appréhende.

→ **Pour les parents**, il s'agit de rencontrer et découvrir les professionnelles qui vont accueillir leur enfant, de faire progressivement l'expérience de la séparation mais surtout de transmettre les habitudes et rituels mis en place avec leur enfant. L'adaptation leur permet alors d'établir une relation de confiance avec l'équipe.

→ **Pour les professionnelles** il s'agit de découvrir l'enfant, sa famille, son histoire. Elles vont, à travers les échanges successifs, apprendre à connaître l'enfant, le comprendre mais aussi faire connaissance avec les parents, comprendre leur relation avec leur enfant et surtout leurs appréhensions.

Quelle que soit la section, la période d'adaptation se déroule en général sur quinze jours. Elle peut être réduite suite aux obligations professionnelles des parents ou allongée en cas de nécessité. Le planning est établi en fonction des horaires de travail, de la disponibilité du parent et du rythme de l'enfant.

c) **Dans la section des bébés :**

Il n'y a pas de mise en place de référente pendant ce temps.

Lors de la première rencontre d'environ 30 à 45 minutes entre l'enfant, les parents et

L'équipe, l'une des deux professionnelles présente va expliquer la section, faire visiter le dortoir, la salle de change et montrer le casier du hall.

Elle va recueillir les informations concernant les habitudes, rythmes, goûts de l'enfant et répondre aux interrogations des parents.

Elle conviendra du prochain rendez-vous où le parent retrouvera l'une des deux professionnelles et fera connaissance avec la troisième puis la quatrième personne de l'équipe. Après chaque rencontre, un temps de transmission se fait entre l'équipe afin d'échanger sur les éléments recueillis, les observations qu'elles ont pu faire et leurs ressentis, etc.

À la rencontre suivante, la professionnelle demandera aux parents s'ils ont observé d'éventuelles réactions (pleurs, sommeil réduit ou allongé, ...) de leur enfant. Elle va approfondir sur les habitudes de l'enfant, apporter des explications aux parents par exemple sur le protocole d'allaitement et écouter leurs interrogations. Elle se rapprochera de l'enfant pour établir un contact avec lui.

L'équipe fixera les rendez-vous suivants sur des temps de repas, de sieste, de change afin d'observer l'interaction entre le parent et l'enfant, leur manière de faire, etc.

Après environ 2 ou 3 jours, les séparations vont commencer. Le parent s'installera avec l'enfant afin de faire les transmissions et de rester un temps avec lui. Lorsqu'il se sentira prêt, il expliquera à l'enfant qu'il va revenir et s'absentera pour 15 minutes. La professionnelle lui transmettra comment l'enfant s'est comporté. Le temps sera allongé progressivement pour arriver en fin d'adaptation à une journée complète. L'équipe présentera le parent aux autres parents.

#### d) **Dans la section des moyens-grands :**

Ce temps est mené par deux professionnelles de la section (binôme). Le début de l'adaptation est similaire à celui pratiqué dans la section bébés.

Contrairement à la section des bébés, le parent ne participera pas au temps de changes, de repas ou de coucher.

Lors de la deuxième semaine, les professionnelles qui mènent l'adaptation propose à l'enfant un temps de séparation incluant un temps d'activité puis un goûter ou une collation, un temps de repas puis un temps de sieste pour que l'adaptation se termine sur une petite journée (activité, repas, sieste).

## ***(1.a.i.3) La prise en charge de l'enfant au quotidien***

### **a) L'accueil du matin**

L'accueil du matin est un moment clé de la journée. Son bon déroulement permettra à l'enfant et au parent d'appréhender le temps d'accueil de façon positive et le facilitera pour chacun des acteurs (enfant, parents et professionnels).

Pour favoriser un accueil de qualité des enfants et des familles, différents types de repères ont été mis en place :

- **Repères de lieux** : les enfants sont accueillis dans le Hall. Ce lieu a été aménagé de façon à permettre au mieux ce temps de séparation (présence de petits canapés, de plan de change).
- **Repères d'espace** : les enfants retrouveront toujours leurs affaires (chaussons...) à la même place dans le casier qui leur est attribué.
- **Repères de temps** (pour les moyens-grands) : l'arrivée se fera avant la collation ou le repas du midi.

La séparation est un moment compliqué tant pour l'enfant que pour le parent. Même si une relation de confiance s'est établie peu à peu avec les professionnelles de la structure, il est toujours difficile pour le parent de se séparer de son enfant. C'est pour cela que nous avons choisi de « ritualiser » ce temps particulier et de le rendre privilégié pour chaque famille.

→ L'accueil a lieu à partir de 7h30 dans le hall d'accueil de la structure aménagé à cet effet. Cette pièce fait aujourd'hui le rôle de lieu séparateur. Elle est aménagée de manière accueillante et pratique pour ce qui est du déshabillage/habillage de l'enfant, mais permet aussi le respect d'une certaine confidentialité dans le domaine des transmissions

→ Chaque enfant est accueilli avec son parent, de façon individuelle. La professionnelle alors présente se rend entièrement disponible. C'est un temps de partage et d'écoute entre la famille et la professionnelle.

→ Le parent va alors pouvoir donner, dans un premier temps, les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (sommeil, repas, humeur de l'enfant, soins à apporter, éventuelles informations médicales...). Il remettra à la professionnelle tout ce qui sera indispensable à l'enfant pendant son accueil (lait maternisé, crème de change, douillette ou nid d'ange, traitement éventuel...)

→ Le temps nécessaire est pris pour que l'enfant puisse dire au revoir à ses parents.

La professionnelle guide ces derniers dans les moments difficiles à ce que ce temps soit limité. Nous avons pu observer qu'un temps de présence trop long du parent entraîne une séparation plus compliquée avec l'enfant.

❖ **Dans la section des bébés**, l'accueil se fait sans limite d'heure. Une prise de relais parent/professionnelle est matérialisée à l'enfant par un passage de celui-ci des bras de ses parents à ceux de la professionnelle. Au début c'est le parent qui tend l'enfant mais au fur et à mesure de l'année, l'enfant, après un temps d'observation, va tendre de lui-même les bras vers la personne qui l'accueille.

❖ **Dans la section des moyens-grands**, la professionnelle a pour mission d'accompagner l'enfant dans ce moment qui peut être difficile pour lui. Certains enfants ont besoin, comme dans la section des bébés, que cela soit matérialisé par le passage des bras du parent vers ceux de la personne qui l'accueille. D'autres enfants entrent sans difficulté dans la pièce de vie. Dans chacun des cas, l'enfant sera invité à dire « au revoir » à son parent afin de marquer pour celui-ci la séparation et le début de son accueil dans la structure.

En ce qui concerne cette section, pour des raisons de confort psychologique et émotionnel, nous n'accepterons pas l'accueil d'enfants après 9h30 (sauf cas particuliers et après accord de la direction).

En effet, à 9h30 a lieu la collation du matin. C'est un moment important de la journée. Il fait partie des rituels et permet à l'enfant de rentrer dans le vif de la collectivité. C'est un temps pendant lequel les professionnelles vont faire l'appel, présenter les enfants un par un aux autres enfants, les intégrer individuellement au groupe. Les activités qui suivent se trouvent être effectuées avec plus de plaisir et de sérénité. Des arrivées qui interviendraient pendant ces temps menés par les professionnelles, nuiraient à leur bon déroulement (concentration des enfants, respect des consignes...). Les professionnelles ne pourraient être entièrement disponibles pour effectuer un accueil de qualité.

## b) Le doudou

Le doudou, comme la sucette, sont souvent associés à ce qu'on appelle objet transitionnel. Le doudou est par définition un objet (peluche, jouet, vêtement) choisi par l'enfant lui-même. Il lui apporte plaisir et sentiment de sécurité. Pour nous il est l'intermédiaire pour le tout-petit entre le multi-accueil et le cocon familial.

Il suffit souvent d'observer l'enfant lors de « l'adaptation » pour se rendre compte de la place qu'il occupe. Cette place est aussi discutée avec les parents. Le lien avec ces objets évolue avec le temps. L'enfant va les utiliser selon ses besoins (réconfort, séparation avec le parent, endormissement, temps de rêverie...)

On a pu remarquer au sein de la structure, que lorsque l'enfant se sent sécurisé, soutenu et

observé par l'adulte, il pose, voit jette, doudou et sucette pour se mettre à jouer. Ce geste est souvent irréfléchi. Accaparé par la pensée de s'approprier le jouet, il ne sait plus où sont passés les chers objets, souvent à la « merci », pour les sucettes, des bouches des autres enfants.

De plus, un doudou, une sucette trop présente, empêche l'enfant de se livrer à d'autres activités.

Au vu de ces différents cas de figure, l'équipe de professionnelles a été amenée à y réfléchir puis à définir des règles de conduite où l'hygiène doit être prise en compte.

Il est demandé aux familles de laisser une sucette à la crèche qui sera conservée individuellement. (Les enfants ayants de multiples sucettes différentes à la maison et au vu du nombre d'enfants il est compliqué pour l'équipe de toutes les retenir) Ceci évite les échanges non-intentionnels.

Les doudous, quant à eux, repartent, si nécessaire, avec leurs petits propriétaires, mais dans le même souci que pour les sucettes, il est demandé que celui-ci reste le même à chaque jour d'accueil de l'enfant.

❖ **Dans la section des bébés**, une pochette individuelle accueille doudou et sucette dès l'arrivée de l'enfant si celui-ci n'en exprime pas le besoin. Le parent choisit la pochette lors du temps de l'adaptation. Ceux-ci sont mis à disposition du tout petit dès que le besoin s'en fait sentir. Chaque fois que ces petits compagnons seront lâchés par le bébé, (temps de jeux, repas ...) les professionnelles les ramasseront et les replaceront dans la pochette, prêt à être ressorti.

❖ **Dans la section moyens-grands**, il est fréquent que l'enfant arrive avec le doudou. Il peut, s'il le désire, retrouver sa sucette, rangée dans un casier situé dans un meuble de la section et marqué à son nom. Certains doudous sont laissés dans les casiers du hall par les parents.

Au moment de la collation du matin, à 9h30, nous invitons les enfants à laisser les doudous et sucettes dans leurs casiers respectifs (meuble bas de la section). Le passage dans la pièce destinée à la collation marque pour l'enfant le moment de poser ces objets qui lui sont chers, c'est un rituel. Pour certains, cette action peut être compliquée (fatigue, tristesse due à la séparation encore trop récente...) Nous les accompagnons tout en les réconfortant et leur expliquant qu'ils les retrouveront au plus tard au moment de la sieste.

Si cela s'avère trop compliqué pour lui, nous les lui laissons encore un moment et nous leur proposons un peu plus tard de les poser afin d'avoir les mains libres pour participer à diverses activités manuelles.

Au lever de sieste, les doudous restent auprès de l'enfant et ce jusqu'au moment du goûter. L'enfant est alors de nouveau invité à les poser lors du passage dans la pièce où se fait le



repas. Cette fois, les doudous restant dans la structure sont posés (meuble de la section). Pour ceux effectuant le trajet multi-accueil /maison, ils seront posés dans les casiers du hall afin d'être repris par le parent ou si besoin par la professionnelle et rendus au jeune enfant.

### c) Les temps de repas

Les repas sont livrés chaque matin par une société de restauration extérieure via des chariots isothermes dans le respect des règles d'hygiène du circuit de distribution.

Après réception, l'agent technicienne remet en température les aliments et prépare les purées en fonction des aliments introduits, grammages, textures de chaque bébé ainsi que les repas des moyens et grands. Lorsque le temps le permet, elle réalise des compotes pour les bébés.

Les menus sont élaborés par une diététicienne de la société de restauration. Une à deux commissions sont organisées chaque année afin d'apporter des modifications si nécessaire.

Chaque repas est composé de légumes (en entrée ou en plat), de féculents et de protéines, d'un laitage et du pain.

Pour les enfants qui ont des intolérances ou allergie alimentaire, un protocole d'accueil individualisé sera mis en place en concertation avec les parents, l'allergologue et le médecin de la structure. Suivant le régime alimentaire prescrit, le parent apportera les repas en suivant les réglementations : Le repas et le goûter arriveront dans des boîtes séparées à l'intérieur d'un sac réfrigéré. Ces dernières seront désinfectées, mises dans la boîte étiquetée de l'enfant et placées dans la chambre froide.

#### ❖ **Chez les bébés :**

Au cours de la première année du bébé, son alimentation change du tout au tout.

Dans ses premiers mois de vie on est d'abord exclusivement à l'allaitement maternel ou artificiel.

→ Si la maman souhaite poursuivre son allaitement maternel, la professionnelle lui expliquera le protocole d'allaitement qu'elle devra signer. Ainsi, le lait sera fourni dans une glacière et les biberons seront étiquetés avec le nom/prénom de l'enfant, la date et heure de recueil et/ou décongélation du lait afin que les mesures hygiène soient respectées. Ceux-ci seront placés à l'intérieur de la chambre froide dans une boîte personnelle désinfectée quotidiennement.

→ Si le bébé est nourri au lait artificiel, les parents devront porter une boîte de lait non entamée. Le jour de l'ouverture, la professionnelle notera la date ainsi que la date de péremption (3 ou 4 semaines selon les marques). Si la boîte n'est pas terminée à

l'approche de cette dernière, elle sera remise aux parents.

Dans la section, les biberons sont donnés aux bras ou dans le relax, la professionnelle étant assise sur un tapis ou sur un fauteuil d'allaitement.

La diversification alimentaire sera débutée par les parents (généralement vers 4/5 mois). Elle constitue un changement important dans l'alimentation de l'enfant. Ces étapes vont lui permettre de découvrir peu à peu les différentes catégories d'aliments, mais il va également s'habituer progressivement à diverses textures ou à divers goûts avec l'acquisition de la mastication. Les différents aliments seront introduits, un par un afin que l'enfant puisse les accepter et d'interpréter plus facilement une réaction éventuelle (intolérance ou allergie).

Lorsque l'enfant commence la diversification alimentaire à la cuillère, il est installé dans un transat puis suivant l'évolution de son tonus et sa capacité à tenir assis, dans une chaise haute.

Afin que l'enfant puisse boire et qu'il est en capacité de l'utiliser, une tasse à bec est demandée aux parents.

Les professionnelles ajustent l'heure des repas en fonction de la dernière prise alimentaire de l'enfant.

Régulièrement, l'équipe fera le point avec les parents sur les légumes, protéines, fruits, etc, introduits à la maison ainsi que sur les quantités et les textures (lisse, mixé, morceaux). Lorsque l'enfant n'a pas introduit à la maison le légume du jour, les parents peuvent apporter un petit pot industriel, le menu étant affiché à la semaine dans le hall.

Concernant les laitages, la société de restauration suit les normes en vigueur ainsi à partir de 6 mois, des brassés, yaourts naturels, petits suisses ou fromage blanc sans sucre sont au menu.

Dans la mesure du possible, l'équipe suit pour chaque bébé, les préconisations de leur pédiatre et des familles

### ❖ **Chez les moyens et grands :**

#### → La collation du matin

À 9H30, les moyens et grands s'assoient à table pour la collation. Il s'agit de fruits de saison coupés en morceaux avec un verre d'eau, voire de jus fraîchement pressés. Ce temps est un moment de retrouvaille et d'échange.

C'est lors de ce temps que les anniversaires sont fêtés. Les familles peuvent apporter si elles le désirent des gâteaux industriels emballés afin de pouvoir permettre la traçabilité.

#### → Le repas du midi

Le temps du repas du midi est précédé d'un temps de retour au calme puis du lavage des mains avant l'installation à table. C'est un moment de plaisir et de partage. Les enfants doivent pouvoir manger dans une ambiance calme et sereine, c'est pour cela que l'équipe

a fait le choix de décaler les repas des moyens (11h20) et des grands (12h20) de départ, ni d'arrivée entre 11h15 et 12h45 afin de ne pas déstabiliser le groupe.

À 11h20, les moyens sont assis à une ou deux tables selon leur nombre. Deux ou trois professionnelles les accompagnent. Ces dernières sont encore très présentes pour aider les tout-petit à manger (double cuillère : une cuillère leur est proposée pendant que la professionnelle dispose d'une seconde, ...). En début d'année, la plupart des enfants de cette section ne sont pas autonomes au niveau des repas : c'est l'apprentissage de la cuillère (motricité fine). Chaque enfant du groupe a sa tasse à bec fournie par les parents. Petit à petit, l'enfant va apprendre à manger seul et à boire au verre. Dans l'assiette, les aliments sont séparés pour faciliter l'apprentissage du goût, de la texture et sont présentés (à l'oral) par les professionnelles.

À la fin de leur repas, on distribue aux enfants un gant de toilette et les professionnelles les accompagnent pour se nettoyer les mains et le visage ainsi que pour retirer le bavoir.

À 11h40, les grands sont installés sur deux tables avec une professionnelle à chaque table. La première assiette est préparée en amont et posée sur un chariot avec les couverts, les verres et l'eau.

Afin d'éviter le gâchis alimentaire les aliments sont servis en petites quantités. La professionnelle invite l'enfant à goûter tous les aliments sans le forcer. Les plats sont mis sur les tables afin de permettre à l'enfant de se resservir s'il le souhaite (dans le respect des quantités recommandées)

À la fin de leur repas, les enfants sont appelés un par un pour retirer le bavoir, nettoyer les mains et le visage au niveau du petit lavabo prévu à cet effet.

→ Le goûter

De 15h30 à 16h00 a lieu le goûter. Il se compose le plus souvent d'un laitage, d'un fruit et d'un produit céréalier. Généralement, chez les grands, les trois composantes sont posées sur la table. Ainsi chaque enfant est libre de manger dans l'ordre qui le souhaite. De même lorsqu'ils ont terminé, ils posent leurs verres, cuillères et emballages sur un plateau afin de les rendre autonomes.

Si la météo et le menu le permettent, le goûter est pris dans le jardin, assis au sol.

#### d) **Les temps de repos (le sommeil, la sieste)**

Le sommeil est primordial pour le développement cérébral et la maturation de l'enfant. Le sommeil léger, comme le sommeil profond et le sommeil paradoxal, sont l'occasion d'une réorganisation fonctionnelle du système nerveux. Leurs rôles respectifs sont d'assurer l'équilibre physique et mental de l'enfant.

L'équipe marque une importance sur le respect des rythmes de sommeil de chacun, c'est pourquoi elle a pris la décision de ne pas réveiller un enfant qui dort. Dans le cas où le parent vient chercher l'enfant et que ce dernier dort encore, il ira lui-même le réveiller sauf si d'autres enfants dorment dans la même pièce. Dans des situations particulières

(rdv médical, ...), l'enfant pourra être réveillé sur demande de la famille.

Lors de l'accueil du matin, la professionnelle questionne les parents sur le déroulement de la nuit et le réveil de l'enfant.

Les bébés et les moyens dorment dans des lits à barreaux, les grands dans des lits bas.

❖ **Les bébés** sont couchés en fonction de leur rythme et des signes de fatigue qu'ils manifestent (bâillements, frottements des yeux, immobilité du regard, oscillation de la tête...). Celui-ci, mis en body est installé sur le dos dans sa gigoteuse accompagné de son doudou et de sa tétine. Il peut être bercé dans les bras, au lit ou dans un transat, s'endormir seul ou en musique. Chaque bébé a son rituel du coucher.

Dans la mesure du possible, l'équipe privilégie le lit pour les siestes. Certains bébés s'endorment dans la balancelle, le transat ou sur le tapis d'éveil, suivant leur cycle de sommeil et leurs habitudes, ils peuvent être mis dans leur lit.

Progressivement, les siestes du matin tendent à disparaître pour laisser place aux jeux. Vers la fin de l'année, les bébés sont couchés ensemble après le repas en vue du passage chez les moyens.

#### ❖ **Les moyens**

Après le repas aux environs de 12h15, les moyens sont mis en bodys, changés et couchés un par un. Ils sont installés dans leurs gigoteuses et retrouvent leurs doudous et tétines. La professionnelle ferme le volet et s'installe dans le dortoir le temps de l'endormissement.

En début d'année, les moyens sont encore petits et certains manifestent le besoin d'être couchés le matin. Ils sont alors mis au lit et une professionnelle passe régulièrement surveiller.

#### ❖ **Les grands**

Lorsque les grands ont terminé le repas, ils enlèvent leurs pulls, pantalons, chaussettes qu'ils mettent dans leurs casiers respectifs pour ne garder que le tee-shirt. Ils vont ensuite à la salle de change afin de passer aux toilettes et/ou vérifier les couches. Ils rejoignent calmement leurs lits où sont installés leurs doudous et tétines. Ils dorment dans des lits picots (lits bas) avec un drap et/ou une couette selon la saison. Une professionnelle s'assoit jusqu'à l'endormissement de chacun. Parfois, certains grands ne trouvent pas le sommeil ou font de courtes siestes, ils sont alors levés.

L'endormissement peut être accompagné de musiques relaxantes.

Les réveils se font de manière échelonnée selon les rythmes de chacun. Les grands ont la possibilité de se lever de manière autonome et de rejoindre la salle de vie. Ils sont changés et rhabillés au fur et à mesure.

Les heures de sommeil sont notées dans le classeur de transmission afin de pouvoir en informer le parent le soir.

Les draps, matelas et les gigoteuses sont lavés chaque semaine en fonction de la saison et de l'âge de l'enfant.

### e) Le change, l'acquisition de la propreté, les soins d'hygiène

Ces temps répondent à certains objectifs :

- Respecter les besoins individuels
- Assurer le bien-être
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Respecter le corps et l'intimité
- Respecter la découverte corporelle

Dans chaque section le change et les soins d'hygiène corporels sont assurés par les agents des sections : pour le changement des couches, pour les lavages de nez, pour les soins particuliers qui ne nécessitent pas l'intervention de l'infirmière puéricultrice.

La salle de changes comporte 4 plans à langer dont 2 avec des escaliers escamotables et 2 avec des baignoires intégrées, 3 toilettes adaptés à leur hauteur, des pots, un tourniquet d'eau et des casiers nominatifs pour ranger le nécessaire de chaque enfant.

#### o Le change

C'est un moment durant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisées. Les enfants sont sollicités pour participer à ce temps de change (déshabillage, mouvement du corps qui facilite la mise en place de la couche) et le professionnel s'adapte particulièrement à l'enfant, en fonction de son développement moteur, de sa posture.

Les changes ont lieu de façons régulières, à chaque moment clé (coucher et lever de sieste) mais aussi à chaque selle et dès que le besoin se fait sentir. Ils sont effectués selon un protocole établi par l'infirmière puéricultrice.

L'enfant est installé sur une serviette, le lavage se fait à l'eau claire à l'aide d'un gant de toilette et au savon doux en cas de selles. Si elles le souhaitent, les familles peuvent apporter du liniment et des cotons.

La structure fournit les couches et les parents des produits de soins : crème (bépanthem°, cicalfate°, ... sauf le mitosyl°) en cas d'érythème fessier et les dosettes de sérum physiologique qui seront rangés dans le casier de l'enfant et utilisé pour lui seul.

#### o La propreté

L'acquisition de la propreté est un signe d'autonomie. Elle se fait progressivement dans le développement de l'enfant, la maturation neuromusculaire et intellectuelle devant être acquise (marche, compréhension, ...). La mise en route de cet apprentissage débute à la

maison. L'équipe est à l'écoute des questionnements, inquiétudes des parents.

Il est essentiel d'habiller l'enfant de vêtements faciles à enlever lors du besoin (pas de bodys) et de fournir des changes (culottes, pantalons, ...).

L'équipe propose régulièrement aux enfants de se rendre aux toilettes (après une activité, avant le repas, la sieste, ...). Ils sont libres de choisir le pot ou les toilettes. Ils sont sollicités mais ne sont pas forcés d'aller aux toilettes. L'enfant qui est occupé à jouer, peut oublier, en cas d'accident, il ne faut pas dramatiser.

Il est plus facile pour l'enfant de contrôler son sphincter anal que son sphincter vésical : la peur de « perdre une partie de lui-même » en émettant des selles, induit un sentiment d'angoisse qui favorise une rétention rectale volontaire. Au début, la couche peut être remise pour que l'enfant fasse ses selles afin d'éviter qu'il ne se constipe.

Après avoir été aux toilettes, l'enfant est accompagné à la fontaine afin qu'il se lave les mains.

#### o Les soins d'hygiène

Les lavages de nez sont effectués sur demande des parents et dès que nécessaire avant le repas, le goûter ou le coucher ainsi que les soins des yeux. Les soins sont faits par l'infirmière puéricultrice et les auxiliaires de puériculture.

Les parents apportent des tenues de rechange marquées au nom de l'enfant et renouvelées en fonction de leur utilisation, de la taille de ce dernier qui grandit et de la saison

#### f) L'accueil du « soir »

Tout comme pour se séparer de son parent le matin, se séparer de son lieu de vie à la fin de son temps d'accueil représente une nouvelle « coupure » qui demande souvent un temps de préparation. Certains enfants ont besoin d'être accompagnés pour passer d'un état à l'autre, de par leurs difficultés à maîtriser leurs émotions. En accueillant le parent, en le formulant avec des mots, la professionnelle aide l'enfant à partir. Parce qu'il est prévenu, accompagné, le petit met alors en place son rituel de départ (demande son doudou, sa sucette, part se cacher ...)

Comme l'accueil du matin, le temps d'accueil du soir est un moment privilégié entre la famille et les professionnelles, faisant partie intégrante de l'accueil de leur enfant. Il a lieu dans la section de leur enfant (salle de vie ou jardin)

Moment de retrouvailles et de transmissions, on y raconte la journée du tout petit au sein du multi-accueil.

Les échanges professionnelles/parents ne sont pas essentiellement tournés vers les besoins fondamentaux des enfants (sommeil, alimentation, transit). Ils sont enrichis par des moments de vie (anecdotes, présentation des activités, attitudes observées comme intérêt, plaisir ou refus), l'humeur de l'enfant et ses interactions avec les autres (joue seul

ou avec qui, déroulement de conflit).

On parlera aussi des progrès effectués par l'enfant tout en laissant aux parents le soin de découvrir par eux même les évolutions importantes comme les premiers pas, les premiers mots...

À l'inverse du temps d'accueil du matin, les familles ont généralement plus de temps à accorder pour échanger sur leur enfant, leurs inquiétudes éventuelles, leurs questionnements. D'où l'importance de la disponibilité de la professionnelle.

---

## ***(1.a.i.4) L'aménagement de l'espace***

---

### **a) la salle d'accueil de la section des bébés**

La section est décorée selon le fil conducteur et les différents événements définis en début d'année en équipe.

Sur les murs sont accrochées des fresques de couleur mais aussi la première photo portée par les parents avec les dates de naissances. Quelques mobiles sont accrochés au plafond.

Le mobilier (tapis, transat, portiques d'éveil ...) mais aussi les jeux proposés évoluent en fonction des acquisitions des enfants afin de répondre au mieux à leurs besoins d'éveil et de découverte.

### **b) Les salles d'accueil des sections moyens et grands**

Elles sont aménagées afin de favoriser le jeu chez l'enfant.

- La motricité avec la présence d'une structure mais aussi un espace suffisant pour la mise en place de parcours moteurs
- L'imaginaire et les jeux d'imitation avec la mise en place permanente de coin « cuisine, nurserie, garage »
- Un coin calme favorisé par la mise en place de banquettes, tapis. Ce coin est propice au temps de lecture, de comptine ou simplement pour permettre à l'enfant de se poser calmement souvent au réveil de sieste....
- Des coins aménagés pour permettre aux professionnelles de mettre en place des temps d'activité de motricité fine et d'éveil aux arts avec la présence de tables, chaises, lavabo et armoire contenant le matériel à proximité)
- L'utilisation des pièces comme le hall ou le dortoir des grands pour les activités

telles que celle liées à Snoezelen ou l'utilisation des vélos et autres porteurs lorsque le temps ne permet pas de profiter de l'espace extérieur

### c) L'espace extérieur

Il est aménagé de façon à répondre au mieux aux besoins moteurs de chaque enfant avec la présence :

- de structures adaptées aux différents âges et d'un espace permettant l'utilisation des vélos, porteurs et trottinettes.
- De deux espaces abrités afin d'en profiter le plus souvent possible (quel que soit le temps),
- l'aménagement d'un petit jardin potager qui a pour but de favoriser chez le tout petit un éveil à la nature.

---

## ***(1.a.i.5) Le jeu : un élément essentiel dans le quotidien de l'enfant***

---

### a) Objectifs

- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant.
- Permettre à chaque enfant de développer ses potentialités, son imaginaire et sa créativité.
- Favoriser la socialisation des jeunes enfants accueillis.
- Créer des liens et temps d'échange entre professionnelles et enfant

Pour répondre aux besoins ludiques de l'enfant, l'adulte présent aura une attitude pédagogique adaptée à chaque enfant. Ainsi une journée est une séance globale où toutes les activités se chevauchent et se déroulent dans une atmosphère d'affection à la fois stimulante et sécurisante.

Le jeu est l'activité essentielle de l'enfant qui lui permet de se construire.

L'équipe proposera à l'enfant un maximum de plaisir et de bien être pour faciliter son activité sensori-motrice, favoriser son expression psychomotrice, son ouverture sur l'extérieur et sa relation à l'autre. Son but est de mettre en place toute une dynamique d'éveil, d'échanges, d'écoute, de rencontre et de répondre aux besoins de mouvements et de découvertes, d'expérience et d'expression de l'enfant dans un cadre sécurisant



et structurant.

La journée doit être équilibrée. Alternance de jeux d'intérieur, d'extérieur, de moments collectifs et individuels, de concentration, de détente et de moments de repos. Il faut penser surtout à donner à l'enfant les moyens d'expérimenter, de se comparer aux autres, de se dépasser, mais aussi la possibilité de souffler un peu.

#### ❖ **Dans la section des bébés :**

Les professionnelles mettent à disposition les jouets, aménagent l'espace avant l'arrivée des enfants.

On suit le rythme de l'enfant, au niveau moteur pas de sur stimulation, on laisse l'enfant évoluer sur les tapis et on l'encourage dans ses progrès.

On adapte les jouets au développement et à l'âge de l'enfant : jeux d'éveil (portiques, hochets...), jeux de manipulation (cubes, jeux de construction...), chansons, comptines....

On permet aux enfants plus grands d'accéder à la pièce et aux jeux des moyens.

#### ❖ **Dans la section des moyens/ grands :**

Tout en respectant le rythme de l'enfant les professionnelles mettent en place des temps de jeux et d'activité divers et varié tout au long des temps d'accueil.

Au moment de l'accueil du matin mais aussi du soir des activités libres sont mises en place sous forme de jeux calmes ou jeux symboliques.

Après le goûter du matin les activités dirigées sont proposées et non imposées.

Pour permettre une prise en charge un peu plus individuelle de l'enfant tout en respectant le groupe, les professionnelles mettent en place divers ateliers afin de scinder les sections en sous-groupes (maximum 5 enfants). L'équipe propose, sur ce temps, des ateliers touchant deux à trois domaines d'éveil pour l'enfant. Ainsi sera peut-être proposé un atelier snoezelen, un atelier peinture et un atelier de motricité global (parcours psychomoteur). Le but étant de répondre au mieux au besoin de l'enfant sur ce moment en lui laissant libre choix du jeu ou de l'activité.

Certaines activités peuvent être assurées par des intervenants extérieurs.

Pendant la sieste, des jeux libres sont proposés aux enfants éveillés (poupées, jeux d'encastrement, dessin...). Le lever de sieste étant échelonné les enfants qui se lèvent vont rejoindre le reste du groupe. En fin d'après-midi, proposition de jeux de connaissances ou histoires suivant l'envie des enfants.

#### b) **Le projet snoezelen**

Depuis l'année 2021, les professionnelles ont pour but de faire découvrir aux enfants des activités sensorielles sous un concept : la méthode Snoezelen.

Développé dans les années 1970 par deux jeunes Hollandais (Ad Verhuel et J. Hulsegge), le terme Snoezelen est la contraction de Snuffelen (renifler, sentir) et de Doezelen (sommoler), que l'on pourrait traduire autour de la notion d'exploration sensorielle et de détente et plaisir.

Proposée depuis de nombreuses années dans le cadre du handicap et du polyhandicap, cette approche se développe maintenant dans les secteurs gériatrique, psychiatrique et de la petite enfance.

Le Snoezelen est une activité vécue dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable.

L'espace snoezelen a pour objectifs de :

- Favoriser la relation
- Offrir un moment contenant
- Privilégier la notion de « prendre soin »
- Offrir des stimulations sensorielles variées (projection de lumières, coussins, diffuseurs de musiques, utilisation de balle sensorielle...)
- Autoriser chacun à « se poser »

Chez le jeune enfant de nombreux bénéfices ont été observés

- Baisse des tensions, angoisse et des comportements agressifs
- Amélioration du contact relationnel
- Meilleure gestion des émotions
- Cette activité permet à l'enfant l'éveil de trois sens
- La vue avec les jeux de lumière et de transparence (cube lumineux, bouteille sensorielle ...)
- De l'ouïe (jeux sonore, diffuseur de musique et de bruit blanc)
- Du touché (matériel sensoriel, coussin...)

### c) **La création d'un jardin potager**

Depuis 2020, un carré potager a été mis en place dans l'espace extérieur, le but étant de favoriser chez le jeune enfant l'éveil à la nature.

Les enfants suivent l'évolution des plantes : de la plantation des graines dans des petites serres jusqu'à la récolte des fruits ou légumes obtenu.

Les professionnelles les accompagnent tout en favorisant (plante, arrose et récolte)

Cette activité sensorielle avec le touché de la terre, des plantes, la vue avec l'observation des couleurs des formes, odorant et le goût amène l'enfant vers un éveil au respect de la nature.

---

## **6) L'accueil des enfants : une question d'égalité**

---

La notion d'accueil de l'enfant porteur de handicap est un sujet et un objectif abordé et mis en place depuis longtemps déjà.

Depuis cette année l'équipe pluridisciplinaire du multi-accueil s'est penchée sur la mise en place d'un accueil favorisant l'égalité des enfants accueillis qu'ils soient fille ou garçon

Le principe d'égalité entre les filles et les garçons fait partie des règles de vie du multi-accueil.

L'équipe éducative veille au respect de ce principe. Elle encourage un climat serein, assure un cadre protecteur (sans comportements ni violences sexistes) et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'accueil et de soins.

### **Favoriser l'égalité fille /garçon à travers le jeu**

Les activités proposées respectent la règle du « non genré » : L'enfant quel que soit l'activité est libre de ses choix :

- Pas de couleur fille ou garçon
- Les jeux d'imitation comme la cuisine, les jeux de poupées, les jeux de voitures et de constructions sont accessibles à tous
- De même l'équipe a mis en place une malle à déguisements proposant à l'enfant divers choix (animaux, robe de princesse, déguisement de super héros...) les enfants sont libres de choisir celui qui leur plaît sans intervention des professionnelles.

## **7) Les temps de transmissions entre professionnelles : la clé d'un accueil de qualité**

---

### **a) Les transmissions écrites**

Tous les détails du quotidien de l'enfant accueillis au sein de la structure sont inscrits tout au long du temps d'accueil sur un classeur prévu à cet effet. Cela va des transmissions faites par le parent lors de l'arrivée de l'enfant, jusqu'au temps de repas, de sieste et d'activité. On peut aussi y trouver des anecdotes et des informations importantes concernant l'état de santé et les soins apportés à l'enfant. La professionnelle accueillante n'étant pas forcément celle qui « remet » l'enfant à la fin de l'accueil à son parent, cela permet de réelles transmissions lors de l'accueil du soir. De même chaque professionnelle peut y trouver toutes les informations quotidiennes concernant le tout petit et ainsi répondre au mieux à ses besoins.

### **b) Les temps de réunions : des temps de transmission entre professionnelles importants**

Il existe deux types de temps de réunion

→ **Un temps pendant la sieste** (surtout dans la section moyen et grands). Les professionnelles n'étant pas dans les dortoirs en profite pour se réunir et parler de la mise en place des activités mais aussi de chaque enfant de la section afin de faire un point sur leur développement.

#### **→ Un temps de réunion collectif en dehors de la présence des enfants**

Il a lieu une fois tous les quinze jours, de 18h30 à 20h30. Il permet la préparation de projet, de traiter certaines difficultés rencontrées (au niveau de l'organisation, des familles ou des enfants).

Une fois tous les deux mois ce temps est dédié à l'analyse des pratiques professionnelle avec le concours d'une psychologue.

# PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## INTRODUCTION

Le projet social inscrit la structure dans une dynamique de territoire dans un cadre économique, social, partenarial. Il définit comment l'établissement s'inscrit dans une démarche en faveur du développement durable

---

### *Les partenariats de proximité et l'ancrage dans le tissu social*

---

#### 1. Des partenariats

Afin d'œuvrer, encore et toujours, dans l'intérêt bienveillant de l'épanouissement de l'enfant et de l'accompagnement des familles, le multi accueil a soudé trois partenariats au sein de la commune :

##### → . **Les passerelles crèche - école - ALSH**

L'initiative passerelle consiste à créer des liens entre le multi accueil et les petites sections des deux écoles maternelles de la commune ainsi qu'avec l'ALSH.

Une visite de 3 heures est organisée en fin d'année scolaire au sein des classes de petite section maternelle où les enfants seront accueillis par l'institutrice et son ATSEM.

Les enfants pourront pendant ce temps de présence s'approprier les lieux, les coins de jeux, le groupe d'enfants et des adultes. Ce partenariat nous permet de mener notre projet éducatif pour permettre aux enfants d'intégrer l'école avec sérénité.

Sur un temps similaire les enfants qui se verront fréquenter les locaux de l'ALSH à la rentrée scolaire bénéficieront également d'une visite des lieux afin de se familiariser avec ce nouveau lieu de vie.

Ce projet de transition s'inscrit pleinement dans notre projet éducatif du territoire et nous souhaitons vivement pouvoir augmenter nos heures de visite sur ces deux sites.

### → . Lire et faire lire

En cohérence avec le projet d'établissement, deux bénévoles de plus de 60 ans, offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture.

Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe, une fois par semaine, durant toute l'année, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre intergénérationnelle.

Ce partenariat s'est formalisé par la signature d'une convention entre la mairie et l'association lire et faire lire.

### → . La médiathèque

De novembre à juin les enfants de la section moyens/grands (12-36 mois), profitent des animations autour du livre (lecture, kamishibai...) mais aussi de visionnage de petites histoires, au sein de la médiathèque.

Deux fois par mois (hors vacances scolaires) les enfants du multi accueil se rendent à la médiathèque en mini bus.

Ce partenariat n'a nécessité aucune convention puisque la médiathèque fait partie d'une structure municipale

## 2. La participation au PEDT de la commune

La structure s'inscrit aussi dans la démarche de renouvellement du Projet Educatif de Territoire de la commune (PEDT). Ainsi est établi un travail en lien avec le système éducatif scolaire (corps enseignant de la commune), les structures petite enfance, enfance et jeunesse et les parents d'élèves.

Cela touche pour les années à venir 4 axes :

- La mobilité
- Le vivre ensemble
- L'environnement
- Les écrans

## 3. La participation à la CTG des 5 communes du Val de Leyre

Le multi-accueil s'inscrit depuis 2020 dans la mise en place d'actions liées à la parentalité et à l'harmonisation des multi-accueil du territoire du val de Leyre (Le

Barp, Salles, Belin-Beliet, Lugos et Saint Magne) au sein d'une Convention Territoriale Globale (CTG) signée par les 5 communes.

---

## *Participation des familles à la vie de l'établissement*

---

### 1) Dans la mise en place de projets ou de sorties

Les parents pourront être sollicités pour d'éventuelles sorties à l'extérieur, l'apport de matériel de récupération (boîte d'œufs, rouleaux de papier...) ou bien l'organisation des goûters, et fêtes tout au long de l'année.

### 2) Au sein d'un conseil de crèche

Dans la démarche de la démocratie participative la municipalité du Barp et l'équipe du multi-accueil ont acté la création d'un conseil de crèche. Chaque année, des élections seront organisées afin d'élire les représentants des parents qui siègeront au sein du conseil.

Il a pour but de favoriser l'expression et la participation des parents en les associant plus étroitement à la vie de la crèche.

Il sert à :

- Informer les parents et solliciter leur avis sur la vie de la crèche,
- Mieux connaître les besoins des familles,
- Permettre une circulation de l'information avec l'ensemble des interlocuteurs (familles, élus, des départements, écoles, ...).

Y participent :

- Madame la maire et/ou les élus et délégués à la petite enfance,
- La directrice de la structure,
- La directrice adjointe,
- Le responsable du pôle éducation enfance jeunesse,
- La coordinatrice petite enfance,

- Les représentants des professionnelles de la structure,
- Les représentants des parents.

Le rôle des parents élus est de :

- Recueillir l'avis des parents,
- Proposer des points à inscrire à l'ordre du jour,
- Rédiger les comptes rendus

Seuls sont abordés en conseil de parents les aspects d'intérêt général et collectif :

- La vie quotidienne de l'enfant dans la crèche,
- Les aspects éducatifs et pédagogiques : repas, alimentation, sommeil
- Les jeux, les activités, les sorties,
- Les outils d'information et de communication,
- Le projet d'établissement,
- Les modalités pratiques de fonctionnement (budget, travaux et entretien des locaux, effectifs et formation),
- Les coordinations des modes d'accueil et le passage à l'école.

---

## *Démarche en faveur du développement durable*

---

La structure s'inscrit dans une démarche de développement durable avec pour objectif la limitation des déchets, la santé par l'alimentation et la limitation des perturbateurs endocriniens.

Plusieurs objectifs :

- Proposer un environnement sain aux enfants en limitant leur exposition à certains
- Limiter l'impact de la structure dans l'environnement
- Initier l'enfant dès son plus jeune âge à une démarche de préservation de la santé et de l'environnement



Pour cela la structure a suivi deux programmes dispensés par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) :

→ **Nutri-crèche** : le bien être par l'alimentation (mieux manger, limitation de la vaisselle en plastique ...) dont les familles ont aussi pu profiter avec l'intervention de professionnels sous forme de conférence.

→ **Réco-crèche** : limitations des déchets et des perturbateurs endocriniens (changement et limitation des produits ménagers, utilisation de nouveau matériaux pour les activités, utilisation de matériaux recyclable ou lavable, limitation de l'usage du papier essuie main...)

**De même il a été proposé à l'agent de restauration une formation sur le gaspillage alimentaire que nous mettons donc en application.**

Dans le contexte économique et environnemental actuel, la ville du Barp déploie des mesures complémentaires pour relever ensemble le défi énergétique (mesures guidées par les principes de solidarité, d'exemplarité et par la volonté partagée de maintenir les services publiques)

Dans ce cadre, le multi-accueil :

- Maintiendra cet hiver une température de 20 degrés dans les locaux
- Portera une attention particulière à l'utilisation raisonnée de l'éclairage et de l'eau

---

***Démarche en faveur des personnes  
engagées dans un parcours d'insertion  
sociale et professionnelle***

---

La structure contribue à offrir des solutions d'accueil pour les personnes demandeurs d'emploi ainsi que les personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leurs sont

proposées. En effet, la structure à travers son règlement de la commission d'attribution des places, accorde des points supplémentaires pour les personnes en situation de réinsertion.

L'accueil des enfants dont les parents cessent de remplir les conditions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique du fait d'une reprise d'emploi ou de l'accès à une formation professionnelle rémunérée peut être poursuivi si des places sont disponibles ou si aucune autre personne n'est bénéficiaire de ce statut. Si l'accueil doit prendre fin, les familles seront dirigées vers l'animatrice du Relais Petite enfance afin de les aider dans leur démarche de recherche d'un autre mode de garde pour leur enfant.

## Annexe

# CHARTRE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

(10 grands principes pour grandir en toute confiance)

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille (en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles)

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel (le.s) qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels(les) qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.